



L'équilibre vie privée / vie professionnelle Mythe ou réalité à France Télévisions ?

Communiqué • 22 avril 2026

Alors que certains n'hésitent plus à qualifier les reporters de prétendus « privilégiés », la réalité est tout autre : la rédaction nationale de France Télévisions est aujourd'hui à l'os.

Lundi, les chefs de service ont informé leurs équipes que la direction envisage de remplacer les correspondants en régions par des journalistes basés à Paris.
Un message sans ambiguïté :

“Certains d'entre vous seront donc sollicités dans les jours ou semaines à venir.”

*“C'est un effort important que nous devons fournir collectivement.
Les reporters ne seront pas remplacés.
Tous les services sont concernés.”*

“remplacement sur des périodes courtes de certains titulaires par d'autres titulaires pour limiter autant que faire se peut le recours aux collaborations extérieures.”

“les remplacements en région et les remplacements à la rédaction en chef adjointe de Télématin”

“ Pour préserver les moyens financiers destinés à nos missions de reportages ”

Pour **FO** France Télévisions, la coupe est pleine.

Derrière ces annonces, ce sont des choix lourds de conséquences :

- éviction progressive des CDD de nos contenus d'information,
- centralisation accrue au détriment du terrain,
- et surtout, pression exercée sur les journalistes sommés de se rendre disponibles, au risque de sanctions en cas de refus.

FO demande que soit précisé ce qui est entendu par « *certaines d'entre vous seront sollicités* ». Quels seront les critères requis pour être sollicité ou être excusé ? Et qu'en est-il des objections des salariés en difficulté pour s'exécuter, et des sanctions afférentes ?

FO le rappelle fermement : le droit ne s'adapte pas aux contraintes budgétaires de la direction.

L'article 9 du Code civil garantit le respect de la vie privée.

L'article L.1121-1 du Code du travail encadre strictement les restrictions pouvant être apportées aux droits des salariés.

Les recommandations du CESE rappellent également l'exigence d'un véritable équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Aucun salarié n'a à subir une organisation du travail qui le place en permanence sous contrainte, entre exigences professionnelles et vie personnelle.

D'autant que l'entreprise elle-même reconnaît l'importance de cet équilibre, en l'intégrant dans les entretiens annuels.

Dans les faits pourtant, les atteintes se multiplient : refus de congés, désorganisation des plannings, pression accrue sur les équipes.

FO France Télévisions alerte solennellement : ces méthodes ne sont pas acceptables.

Cette situation exige une véritable concertation, dans le respect des droits des salariés, et non des décisions unilatérales qui fragilisent les équipes et dégradent les conditions de travail.

FO restera pleinement mobilisée pour défendre les salariés, leurs droits et une organisation du travail respectueuse de chacun.